



Moutiers Actualités N° 53

Avril 2018

Bulletin Municipal

Pour connaître l'actualité de votre ville: <http://www.ville-moutiers.fr>

| | | | |
|------------------------|----------------|---------------------------|----------------|
| Mairie | 03.82.46.08.76 | Gendarmerie | 03.82.46.01.90 |
| Poste | 03.82.46.24.96 | Pompiers – SAMU | 18 |
| Pharmacie HENNEQUIN | 03.82.46.11.08 | E.D.F | 08.10.33.34.57 |
| Mme SCHULER Infirmière | 03 82.33.83.29 | G.D.F | 08.10.43.31.57 |
| J.B.N. | 03.82.46.37.26 | Réseau eau potable | 03.87.73.33.33 |
| Assistante Sociale | 03.82.46.23.98 | Ordures ménagères SIRTOM | 03.82.20.22.00 |
| Presbytère JOEUF | 03.82.22.27.49 | Syndicat d'assainissement | 03.87.73.33.33 |
| Police | 03.82.47.12.30 | Déchèterie Homécourt | 03.82.22.96.86 |
| Taxi | 03.82.21.23.55 | Orne THD | 03.10.38.39.70 |

Budget Communal

La réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2018 avait pour ordre du jour le vote du compte de gestion 2017, du compte administratif 2017, des taxes communales et du budget primitif 2018. Cette séance budgétaire avait pour objectif d'approuver les comptes et de définir nos orientations.

Toujours soucieux de préserver vos intérêts, de vous informer au mieux de la situation financière et de l'ensemble de nos projets, faire plus avec moins de moyen, c'est ce qui nous est demandé chaque jour par la population.

Fidèles à nos engagements, le Conseil Municipal a décidé de continuer à ne pas exercer de pression fiscale supplémentaire. La maîtrise des dépenses, initiée depuis plusieurs années pour compenser la baisse des dotations et la nécessité de contenir celles-ci restent un de nos objectifs afin de préserver une capacité d'autofinancement et de toujours dégager un excédent.

Malgré les diminutions et les difficultés pour obtenir les subventions sur nos dossiers d'investissement, le Conseil Municipal a décidé de lancer en 2018 la requalification de Moutiers bas, la rénovation de deux logements, divers travaux d'entretien et de sécurité dans la commune ainsi que la mise en conformité de la Mairie pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Nos orientations et notre challenge, en dépit des contraintes auxquelles nous devons faire face, sont de tout faire pour préserver une qualité de vie, le soutien aux associations locales et le maintien d'un service public de qualité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal, 17 voix pour, à l'unanimité le compte administratif 2017, 15 voix pour et 1 abstention, à l'unanimité les 3 taxes communales, 17 voix pour.

Véritable bilan financier de la commune, le compte administratif correspond à la clôture de l'exercice et enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année.

Les recettes de fonctionnement

Pour un montant des recettes de **1 133 531 €** en 2017, contre **1 430 965 €** en 2016. Cette baisse concerne, entre autres, l'attribution des dotations et compensations.

Quelques chiffres

| | |
|-------------------------|-----------|
| Dotation et subventions | 353 071 € |
| Impôts et taxes | 639 829 € |
| Excédent d'exploitation | 45 063 € |
| Immeubles | 53 303 € |

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses ont représenté, en 2017, un montant de **965 106 €**, contre **995 716 €** en 2016. Cette diminution s'explique principalement sur les baisses des charges financières, services extérieurs, et personnel.

Quelques chiffres

| | |
|---|-----------|
| Charges de fonctionnement | 130 309 € |
| Services extérieurs | 173 691 € |
| Charges de personnel, autres charges et taxes | 661 106 € |

Excédent de fonctionnement : 168 424,04 €

Le Conseil décide, par 16 voix pour et 1 abstention, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 de la manière suivante :

- **25 324 €** en recette de fonctionnement.
- **143 100 €** en recette d'investissement

Toujours fidèle à son image de solidarité et de proximité, la municipalité continue de soutenir les associations en leur allouant 23 187 €.

La contribution au CCAS s'élève à 13 000 €.

Les recettes d'investissement

Le total des recettes est de **1 123 922 €**.

Quelques chiffres

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Excédent investissements | 490 152 € |
| Affectation résultat antérieur | 390 186 € |
| FCTVA - Taxe aménagement | 88 476 € |
| Subventions Ecole J. Curie | 154 941 € |
| | |

Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses est de **134 863 €**.

Quelques chiffres

| | |
|---------------------------------|----------|
| Emprunts | 23 957 € |
| Travaux bâtiments | 17 612 € |
| Travaux de voirie-signalisation | 7 538 € |
| Matériel - outillage - mobilier | 42 248 € |
| Ecole J. Curie | 43 508 € |

Excédent d'investissement : 989 059,17 €

Excédent global de clôture : 1 157 483,21 €

Comme les années précédentes et conformément aux engagements pris par la municipalité, les taux des taxes locales ne subiront pas d'augmentation en ce qui concerne la part communale.

| | TAUX 2017 | TAUX 2018 | PRODUIT |
|--------------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Taxe d'habitation | 13,43 % | 13,43 % | 215 552,00 € |
| Foncier bâti | 16,49 % | 16,49 % | 181 720,00 € |
| Foncier non bâti | 29,53 % | 29,53 % | 5 286,00 € |
| | | TOTAL | 402 558,00 € |

REMBOURSEMENT DE L'ANNUITE D'EMPRUNT (capital et intérêts)

| | | | |
|--------------|--------------------|-------|--|
| - Année 2018 | 33 152,39 € | ----- | Capital restant au 31/12 – 144 529,88 € |
| - Année 2019 | 33 152,39 € | ----- | 118 242,65 € |
| - Année 2020 | 33 152,39 € | ----- | 90 706,78 € |
| - Année 2021 | 33 152,39 € | ----- | 61 862,96 € |

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal approuve et adopte à l'unanimité, 16 voix pour et 1 abstention, le budget primitif 2018.

Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision, un programme financier qui évalue les recettes et les dépenses de l'année. C'est aussi un acte d'autorisation, son adoption permettant au maire d'engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Il a été élaboré dans le respect des objectifs et priorités de l'action municipale. Il s'articule en deux sections distinctes, Fonctionnement et Investissement, qui doivent être équilibrées en recettes et en dépenses.

| | | | |
|------------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| Recettes de fonctionnement : | 1 290 600,00 € | Recettes d'investissement : | 3 054 943,17 € |
| Dépenses de fonctionnement : | 1 290 600,00 € | Dépenses d'investissement : | 3 054 943,17 € |

Michel PIOVESAN
Adjoint Rapporteur aux finances



Cette année, les motards se mobiliseront à Moutiers le **Dimanche 29 avril 2018 de 9H45 à 10H50** afin de récolter des fonds pour la lutte contre le Cancer. Les participants munis de tirelires scellées, portant l'autocollant de la Ligue Contre le Cancer proposent contre un don minimum de 2 Euros une rose.

KERMESSE DES ECOLES

Spectacles des enfants, stands de jeux, restauration.

Ecole JOLIOT CURIE

➤ **Samedi 9 juin 2018**

Dans la cour du Bâtiment d'Estienne D'Orves

Ecole CASANOVA

➤ **Samedi 23 juin 2018**

Dans la cour de l'école Casanova



COMITE DES FÊTES

Bulle et feu de la Saint-Jean
Samedi 16 juin

Orchestre « Angelo Orchestra »

Restauration sur place.

Parc du foyer des Anciens à 19h



AHM

« Livre mon Ami »

Dimanche 1^{er} juillet

Plus de 6000 livres à prendre gratuitement, de 9h à 17h. Cour du bâtiment d'Estienne d'Orves
Buvette et petite restauration

JOBS D'ETE

Les candidatures sont à déposer avant le 30 avril



Conditions requises :

- Etre étudiant
- Habiter Moutiers (ou être enfant du personnel communal)
- Avoir 18 ans révolus lors du contrat

La priorité sera donnée aux candidats qui n'auront encore jamais bénéficié de ce type de contrat au sein de la commune ou pour lesquels le renouvellement n'excède pas 2 fois.



FETE PATRONALE

Samedi 26 mai 2018

à 20H

Inauguration de la Fête Patronale, par M. le Maire, le conseil municipal et les associations

COLLECTE DES VEGETAUX

| | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE |
|----------|----------|---------|---------|---------|-------------|-----------|----------|----------|
| MOUTIERS | 11 et 25 | 9 et 23 | 6 et 20 | 4 et 18 | 1, 18 et 29 | 12 et 26 | 10 et 24 | 7 |

JE PEUX DEPOSER

- ✓ Les feuilles mortes
- ✓ les fleurs fanées
- ✓ les tailles de haies
- ✓ les mauvaises herbes
- ✓ les tontes de gazon

JE NE PEUX PAS DEPOSER

- ⊗ Les cailloux et la terre
- ⊗ Les piquets en métal
- ⊗ Les souches d'arbres
- ⊗ Les papiers, et déchets alimentaires
- ⊗ Les pots de fleurs
- ⊗ Les bordures / dalles en ciment ou plastique



QUELQUES REGLES

➤ Les déchets végétaux sont collectés uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert, maximum 1m³ par collecte et par foyer.



➤ Les tailles de haies et les branchages doivent être ficelés en fagots. Branches : 1m et ø 10 cm max.